

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE MARLY

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 373/2025

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Rue Dominique Biotteau

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de travaux de la société EIFFAGE EES INFRA METZ, en date 13 octobre 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de terrassement pour la pose d'une borne électrique IRVE au niveau de la rue Dominique Biotteau à Marly, par la société EIFFAGE EES INFRA METZ, pour le compte de RESEDA

- **À partir du mardi 14 octobre et jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 inclus**

ARRETE

**Article 1** : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la chaussée sera rétrécie à la circulation à l'avant du chantier le temps de l'intervention, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant.

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par la société EIFFAGE EES INFRA METZ chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3** : La société EIFFAGE EES INFRA METZ devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines et aux commerces.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société EIFFAGE EES INFRA METZ et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de EIFFAGE EES INFRA METZ,  
Monsieur le Directeur de RÉSÉDA,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau  
de l'Eurométropole de Metz,  
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 14 octobre 2025

Pour le Maire  
le 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'urbanisme,  
des travaux et de la circulation

Michel LISSMANN

